

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 08 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. Jean-Louis LATOUCHE, Mme Nadine LELIÈVRE, Mme Eveline FRIGO, M. Denis TOUCHARD, Mme Michèle SALMON, Mme Carole RAVALET, Mme Céline LEFEUVRE, Mme Carine RENAULT, M. Yoann LHUISSIER.

Etaient absents excusés : M. Michel BERNAD, M. Yann MARTIN, Mme Marie HAGUET (donne pouvoir à M. Denis TOUCHARD), M. Jean-Paul LIGER, M. Gérard GRANGER.

Secrétaire de séance : Mme Carole RAVALET.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose au Conseil Municipal :

✓ l'ajout des sujets :

- Devis pour pose d'un lavabo collectif et meuble à l'école maternelle.
- Devis pour un éclairage public pour l'aménagement de la RD 56.
- Devis d'extension du réseau électrique rue de la Croix des Buis.
- Devis pour la pose d'une grille et réparation d'une plaque Chemin des garennes et remplacement d'une grille cassée rue de rosay.

✓ Suppression du sujet :

- Devis du déblaiement suite aux travaux de la station d'épuration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-accepte les modifications, de l'ordre du jour, énoncées ci-dessus.

APPROBATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/05/2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20/05/2021.

DEVIS POUR POSE D'UN LAVABO COLLECTIF ET MEUBLE A L'ÉCOLE MATERNELLE :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LORTIE relatif à la pose d'un lavabo collectif de 1,20m avec meuble pour l'école maternelle.

En effet, celui qui existe est trop haut pour que les élèves de maternelle l'utilisent.

Ce devis s'élève à 1 392,36 € HT soit 1 670,33 € TTC. Il précise que les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise LORTIE pour un montant de 1 392,36 € HT soit 1 670,33 € TTC et de l'inscrire en investissement,
- charge le Maire de signer tout document s'y rapportant.

DEVIS D'UN ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 56 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CITÉOS relatif à la fourniture et à la pose d'un ensemble d'éclairage public suite aux travaux d'enfouissement du réseau électrique.

Il sera réalisé la pose de 3 mâts et 2 crosses. Ce devis s'élève à 5 635,96 € HT soit 6 763,15 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise CITÉOS pour un montant de 5 635,96 € HT soit 6 763,15 € TTC et de l'inscrire en investissement,
- charge le Maire de signer tout document s'y rapportant.

DEVIS D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE RUE DE LA CROIX DES BUIS :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'ENEDIS relatif à l'extension du réseau électrique situé rue de la Croix des Buis suite à la construction d'une maison neuve. Ce devis s'élève à 3 185,40 € HT soit 3 822,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis d'ENEDIS pour un montant de 3 185,40 € HT soit 3 822,48 € TTC et de l'inscrire en investissement,
- charge le Maire de signer tout document s'y rapportant.

DEVIS POUR LA POSE DE PLUSIEURS GRILLES SUR LA VOIRIE COMMUNALE :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise APOIRIER relatif à la fourniture et pose d'une grille plate ainsi que la réparation d'une grille existante au Chemin des Garennes. Il sera également, fourni une plaque du déversoir d'orage qui a été cassé rue de Rosay.

Ce devis s'élève à 1 570,00 € HT soit 1 884,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise APOIRIER d'un montant de 1 570,00 € HT soit 1 884,00 € TTC et de l'inscrire en investissement,
- charge le Maire de signer tout document s'y rapportant.

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉPOSÉE PAR LA SCEA DENIEUL SUR LA COMMUNE DE PIACÉ:

Le Maire expose le dossier d'enquête publique relatif à une autorisation environnementale déposée par la SCEA DENIEUL pour l'extension d'un élevage porcin avec construction de nouveaux bâtiments, et mise à jour du plan d'épandage, situé au lieu-dit « Le Châtelet » à PIACÉ.

En application de l'article R181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur cette enquête. Le Maire informe que le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations à la mairie de PIACÉ, aux jours et heures suivants :

- le lundi 5 juillet 2021 de 9h00 à 12h00
- le mardi 27 juillet 2021 9h00 à 12h00
- le samedi 24 juillet 2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 13 août 2021 de 14h00 à 16h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à cette autorisation environnementale déposée par la SCEA DENIEUL sur la commune de Piacé.

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN SITE DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE ROÜESSÉ-FONTAINE :

Le Maire expose le dossier d'enquête publique concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation à Rouëssé-Fontaine.

Etant dans le périmètre de l'installation, de stockage et par le plan d'épandage ainsi qu'en application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur cette enquête.

Le Maire informe que le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations à la mairie de Rouëssé-Fontaine, aux jours et heures suivants :

- le vendredi 18 juin 2021 de 9h00 à 12h00
- le samedi 3 juillet 2021 9h00 à 12h00
- le mardi 29 juin 2021 de 15h00 à 19h00
- le mardi 20 juillet 2021 de 15h00 à 18h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 pour, 1 contre) :

- donne un avis favorable à l'installation d'un site de méthanisation sur la commune de Rouëssé-Fontaine.

MISE EN NON-VALEUR D'UNE FACTURE DU BUDGET COMMUNE :

Le Maire présente au Conseil Municipal une facture non réglée de 2010 d'un montant de 1466,66 € TTC.

Cette facture avait été émise suite aux frais d'enlèvement de chiens chez un habitant de la commune.

Le percepteur demande que cette facture soit mise en non-valeur. Le Maire propose au Conseil Municipal de suivre la demande du percepteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de mettre en non-valeur la facture d'un montant de 1466,66 € TTC.

MISE EN NON-VALEUR DE PLUSIEURS FACTURES DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes factures d'assainissement non réglées par les administrés sur l'année 2017.

Celles-ci s'élèvent à 1031,48 € TTC. Le percepteur demande qu'elles soient mises en non-valeur.

Le Maire propose de mettre en non-valeur la somme de 378,01 € et demandera au percepteur des précisions sur les factures de 2 anciens habitants de la commune pour un montant total de 653,47 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en non-valeur la somme de 378,01 € relative à des factures d'assainissement de 2017,
- charge le Maire d'interroger le percepteur sur les factures restantes.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS FRESNOIS :

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Les Pêcheurs Fresnois pour l'année 2021.

Il rappelle que l'année dernière, il avait été attribué une subvention d'un montant de 150,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150,00 € à l'association Les Pêcheurs Fresnois pour l'année 2021.

SOLDE DE LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU SIVOS POUR L'ANNÉE 2021 :

Le Maire présente au Conseil Municipal la délibération prise par le SIVOS du Rosay Nord concernant les frais de fonctionnement des écoles.

Le Maire rappelle que le calcul de cette participation annuelle des communes est de 1/3 à la population du RPI et 2/3 au nombre d'élèves par commune, sur une base de 800,00 € par élève.

La répartition par commune est la suivante pour l'année 2021 :

BÉRUS	BÉTHON	CHÉRISAY	FYÉ	OISSEAU LE PETIT
15 927 €	22 579 €	15 284 €	71 159 €	38 235 €

Le Maire précise que par délibération n°078-2020 du 08/12/2020, le Conseil Municipal a décidé de verser un acompte de 69 000 € au SIVOS.

Il propose donc de voter la différence soit 2 159,00 €.

La présidente du SIVOS du Rosay Nord, Mme Nadine LELIÈVRE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 pour) :

- décide de verser le complément des frais de fonctionnement des écoles pour un montant de 2 159,00 € au SIVOS du Rosay Nord.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE A LA VOIRIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux rue Champ Chevalier, il faut prévoir la réfection de la voirie, la création de trottoirs et le traçage au sol.

Cette rue étant classée dans la voirie communale sous le n°110, il est possible de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide à la voirie communale. Cette aide sera au maximum de 50% des dépenses HT et d'un montant minimal de 1 500 €.

Le Maire présente le tableau de financement pour ces travaux :

DEPENSES			RECETTES		
Entreprise + travaux	Montant HT	Montant TTC	Cofinanceurs	Subvention demandée	%
COLAS (voirie + trottoirs)	28 220,65 €	33 864,78 €	ADVC	14 500,32	50
TRAÇAGE SERVICE (traçage)	780,00 €	936,00 €	Autofinancement	14 500,33	50
Coût total des travaux	29 000,65 €	34 800,78 €		29 000,65 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les devis et le tableau de financement présentés ci-dessus pour ce projet,
- charge le Maire d'effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de signer tout document s'y afférant.

DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise APOIRIER relatif aux travaux d'aménagement de la cour de l'école.

Les travaux consistent à effectuer un terrassement d'environ 80m² afin de ne plus avoir, par temps de pluie, un ruissellement de sable dans la cour.

Ce devis s'élève à 4 160,00 € HT soit 4 992,00 € TTC. Les travaux pourront être effectués pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise APOIRIER pour un montant de 4 160,00 € HT soit 4 992,00 € TTC.

DEVIS ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE A L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DANS LE CENTRE BOURG :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CITÉOS relatif à la fourniture et la pose d'un ensemble d'éclairage public composé de 12 mâts, 2 lanternes et de massifs, avec 1 prise pour les illuminations de Noël.

Ce devis s'élève à 14 419,10 € HT soit 17 302,92 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise CITÉOS pour un montant de 14 419,10 € HT soit 17 302,92 € TTC,
- charge le Maire de signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- ✓ du suivi des travaux de la commune :
 - l'enfouissement des réseaux du centre bourg : finition de la rue du petit moulin puis arrêt du chantier pour congés annuels,
 - l'enfouissement des réseaux Chemin des Garennes : l'extension d'eau a été faite à l'entrée du terrain de M. RUEL,
 - la station d'épuration : mise en marche le 20/07/2021. Les travaux sont au stade de l'aménagement paysager.
- ✓ du courrier de M. et Mme COUTURIER domiciliés au 58 avenue Division Leclerc à la sortie du bourg. Ils souhaiteraient que le panneau de fin d'agglomération soit reculé afin que la circulation soit limitée à 50 km/h ce qui réduirait le bruit car ils ont mis leur maison en vente. Le Maire précise que sur une route départementale la décision revient à l'ATD (Agence Technique Départementale). Le Conseil Municipal suivra l'avis de l'ATD.
- ✓ du courrier de M. DUDOUEY Philippe domicilié 20 rue Principale. Il demande l'abaissement de la bouche d'égout afin de pouvoir élargir l'entrée de sa cour. Le Maire précise qu'il a effectué une demande auprès l'ATD. Le Conseil Municipal suivra l'avis de l'ATD.
- ✓ qu'il y aura le mercredi 14 juillet 2021 une retraite aux flambeaux à partir de 22h15 sur le parking de la mairie suivi du feu d'artifice à 23h au stade.
- ✓ que la commémoration de la libération de Fyé sera conduite par M. Christophe BAYARD, Président de l'association 1939-1945 qui aura lieu le 11 août à partir de 14h30, rendez-vous au monument sur la RD 338 suivi d'un arrêt à la stèle Geneviève Hobey puis au cimetière. A l'issue de cette commémoration un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente.

TOUR DE TABLE :

M. Denis TOUCHARD : Compte rendu des commissions CCHSAM:

- ❖ **Commission déchets** : présente le rapport 2019 des ramassages (déchets et en porte à porte).
- ❖ **Commission SPANC** : informe qu'il sera fait un appel d'offre pour recruter une entreprise qui sera en charge de contrôler les systèmes d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la CCHSAM.
- ❖ **Commission GEMAPI** : informe qu'un syndicat représentant 7 communautés de communes sera créé pour réaliser la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

M. Jean-Louis LATOUCHE :

- ❖ Informe que les bacs à fleurs de l'avenue Division Leclerc ont été retirés afin de pouvoir effectuer le Point à temps le lundi 12/07/2021. Ils seront remis en place une semaine après les travaux.

M. Jean-Pierre FRIMONT :

- ❖ Remercie Mme Céline LEFEUVRE et son entreprise pour avoir remis à titre gratuit du revêtement de sol et de la faïence. La faïence sera utilisée pour la buvette du stade et le revêtement de sol sera réservé pour l'école.

Fin de séance à 21h50

